

**Préavis d'adjudication de contrat (PAC)
19-58018**

**Dimensions juridiques, éthiques, sociales et politiques des thérapies
génomiques somatiques et cellulaires issues du génie génétique**

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Le préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public destiné à la collectivité des fournisseurs pour lui faire part de l'intention d'un ministère ou d'un organisme d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance, jugé comme étant le seul fournisseur en mesure de réaliser les travaux, un contrat pour un bien, un service ou des travaux de construction, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition du besoin

Conformément aux engagements du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) à renouveler ses programmes de recherche, nous avons mis sur pied un programme Défi dans le domaine de la santé, et plus particulièrement dans le domaine des thérapies génomiques et cellulaires issues du génie génétique. Ce programme fournira un soutien de sept ans pour la mise au point de technologies perturbatrices qui permettront la mise au point de thérapies génomiques et cellulaires abordables pour les maladies chroniques et les troubles génétiques rares qui touchent les Canadiens et Canadiennes. En nous appuyant sur notre expertise et nos capacités vastes et multidisciplinaires dans les domaines de la science de la thérapie cellulaire et génomique et du transfert de technologie, nous travaillerons avec les intervenants et les collaborateurs pour unifier la chaîne de valeur des thérapies génomiques et cellulaires issues du génie génétique, et ce, de l'étape de la découverte jusqu'à celle de la commercialisation.

Afin d'appuyer ce programme, nous avons besoin d'aide pour évaluer les dimensions juridiques/réglementaires, éthiques, sociales et politiques propres à l'approbation et à l'utilisation des thérapies génomiques somatiques et cellulaires. Une meilleure compréhension de ces dimensions dans le contexte des thérapies améliorera notre capacité à prévoir les défis et à naviguer avec succès dans l'écosystème canadien pour créer, réglementer, commercialiser et offrir des thérapies génomiques et cellulaires issues du génie génétique.

Ces thérapies s'annoncent très prometteuses pour le traitement de maladies génétiques rares et de maladies chroniques comme le cancer. Toutefois, elles soulèvent un certain nombre de défis, notamment les obstacles réglementaires, l'équité dans l'accès aux traitements, l'acceptation sociale, la surveillance post-commercialisation, la sécurité des patients et la durabilité des modèles de gestion.

Les questions suivantes constitueront le point de mire du projet et définiront la portée centrale de l'évaluation :

Question principale

Quels sont les principaux défis juridiques/réglementaires, éthiques, sociaux et politiques propres à l'approbation et à l'utilisation des thérapies génomiques somatiques et cellulaires au Canada?

Sous-question

Plus particulièrement, quels sont les défis d'abordabilité et d'accessibilité propres à l'approbation et à l'utilisation des thérapies géniques somatiques et des thérapies cellulaires issues du génie génétique au Canada?

En nous inspirant d'exemples canadiens et internationaux, en particulier ceux qui ont des systèmes de santé semblables à celui du Canada, nous souhaitons connaître quelques-unes des approches prometteuses qui permettraient de surmonter ces principaux défis.

Ainsi, l'évaluation devrait porter sur les questions juridiques, éthiques, sociales et politiques relatives à l'approbation, à l'administration et au remboursement des thérapies géniques somatiques et cellulaires issues du génie génétique, de même que celles liées à leur adoption et à leur utilisation une fois qu'elles sont sur le marché.

3. Critères pour l'évaluation de l'énoncé des capacités (exigences essentielles minimales)

- Vaste expérience** de l'évaluation des meilleures données probantes disponibles sur des questions particulièrement complexes pour lesquelles la science peut être difficile à comprendre.
- Vaste connaissance* des politiques et des programmes canadiens actuels.
- Vaste expérience** des activités de sensibilisation sur des questions de politique publique, comme des groupes d'experts ou des tables rondes avec des intervenants clés de la communauté scientifique, y compris des établissements postsecondaires et des chercheurs.
- Vaste expérience** de la convocation d'experts de partout au Canada et à l'étranger pour évaluer les meilleures données probantes disponibles sur des sujets scientifiques complexes d'intérêt public.
- Extensive** experience in developing policy papers pertaining to the following subject matter; health, indigenous and northern affairs research, public safety, science technology and research innovation.
- Vaste expérience** de la collaboration avec le gouvernement fédéral.
- Vaste expérience** de la supervision des processus de création de politiques et de communications stratégiques au Canada.
- Capacité à s'engager avec de multiples intervenants de divers domaines tels que le milieu universitaire, l'administration publique et l'industrie.
- Capacité à offrir des services dans les deux langues officielles.
- Solides crédibilité et relations existantes avec le milieu de la recherche postsecondaire.

* **Par vastes connaissances**, on entend une compréhension approfondie d'un sujet, y compris les points de vue des différentes parties prenantes et les considérations politiques, économiques, sociales et techniques connexes. Cette compréhension devrait normalement être obtenue grâce à des recherches approfondies, à la sensibilisation des intervenants et à une expérience directe.

** **Une vaste expérience** se définit comme un minimum de 4 ans d'expérience, dont un acquis au cours de la dernière année.

4. Le présent achat est assujéti à l'accord commercial suivant :

Ce marché est assujéti aux accords commerciaux suivants :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie (ALECCO)
- Accord de libre-échange Canada-Honduras (ALECH)

- Accord de libre-échange Canada-Corée (ALERC)
- Accord de libre-échange Canada-Panama (ALECPA)
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP)
- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale

5. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

La nature de ce travail exige une objectivité totale. Il importe, pour la confiance du public et l'intégrité des ministères fédéraux concernés, d'obtenir des renseignements sur les politiques canadiennes en matière de prise de décisions sans recourir à la force ou à la coercition.

L'appel d'offres sur le marché libre comporte des risques déraisonnables pour le maintien de l'objectivité dans le processus.

Le Conseil des académies canadiennes est un organisme à but non lucratif, financé et créé par le gouvernement fédéral dans le seul but de réunir les meilleurs experts dans leurs domaines respectifs afin d'évaluer les données probantes sur des sujets scientifiques complexes d'intérêt public pour éclairer la prise de décisions au Canada.

La perception du public à l'égard du CNRC qui effectue des travaux de cette nature par quelqu'un d'autre que le CCA nuirait à la capacité du Canada de préserver cette source d'approvisionnement.

6. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

L'exception(s) ci-dessous pour les marchés de l'État Règlement est (sont) invoquée pour cet achat en vertu du paragraphe :

6.(d) une seule personne ou entreprise est en mesure d'exécuter le contrat.

7. Titre de propriété intellectuelle

Le Canada conservera tout titre de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux découlant du contrat proposé.

8. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé s'étend du juillet 2019 à juillet 2020. Le Conseil national de recherches du Canada se réserve le droit de s'étendre pour deux périodes supplémentaires d'un an.

9. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimative du contrat est de 359 115,00 \$, plus la TVH.

10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Council of Canadian Academies
180 Elgin St. #1401, Ottawa, ON K2P 2K3

11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui estiment être qualifiés et en mesure de fournir les services ou biens précités peuvent présenter par écrit un énoncé de capacités à la personne-ressource désignée ci-dessous, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

12. Date de clôture pour la présentation d'un énoncé de capacités

La date et l'heure de clôture fixées pour l'acceptation des énoncés de capacités est le 23 juillet 2019, à 14 h (HNE).

13. Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent parvenir à :

Melody Ellis - Agente principal des contrats
Conseil national de recherches du Canada
1200 chemin Montréal, Immeuble : M-58
Téléphone: 613-993-4461
Courriel : melody.ellis@nrc-cnrc.gc.ca